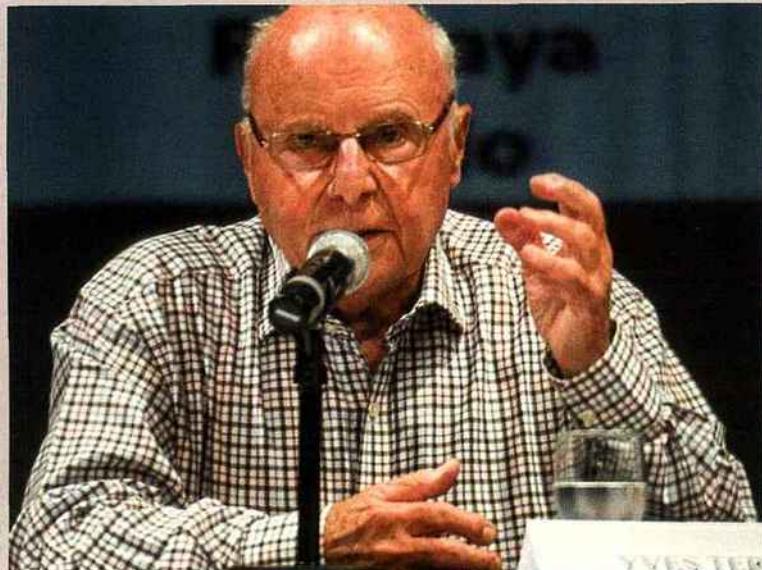




Archétype d'un génocide

Entretien avec Yves Ternon sur des constantes des génocides du xx^e siècle. De la « Jeune » pan-Turquie au Hutu-Land anti-Tutsis, en passant par l'Etat nazi, genèse des Etats criminels,



© Guillaume Vieira

Yves Ternon à l'université d'automne de la Licra. ▲

À LIRE

Yves Ternon est l'auteur d'ouvrages majeurs sur les génocides, tels : « L'État criminel. Les Génocides au xx^e siècle » (Seuil, 1995) ou « L'Empire ottoman. Le déclin, la chute, l'effacement » (Ed. du Félin 2002). Dans la « Revue d'histoire de la Shoah » n° 177-178, consacrée au génocide des Arméniens, il a écrit un article limpide, « Comparer les génocides », décrivant en détail la méthode comparatiste en matière de génocides.

DDV Le xx^e siècle a été marqué par trois génocides. Les comparer, n'est-ce pas porter atteinte à l'essence de chacun d'entre eux, et à la mémoire des victimes ?

Yves Ternon. Nous avons fait un grand pas en avant dans la recherche sur les crimes de masse et les génocides grâce au comparatisme. A partir des connaissances acquises par les spécialistes de cet événement central du xx^e siècle qu'est la Shoah, très rapidement on a cherché à étudier les autres crimes de masse, parce que le mot génocide était de plus en plus banalisé et qu'il fallait lui restituer son sens premier : la destruction d'un groupe humain dont on tue les membres du fait même qu'ils appartiennent à ce groupe. Puisque la Shoah était un génocide, les chercheurs se sont posé la question de savoir quels étaient les autres événements de ce type au xx^e siècle. Le premier qui se présentait à l'étude était le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman, qui avait été perpétré vers 1915 et 1916 par un Etat criminel. Cette notion d'Etat criminel est fondamentale ; on la retrouve, à l'autre bout du siècle, au Rwanda.

A travers la spécificité du terme génocide, il fallait voir quelle était la singularité de chaque événement. Pour comprendre cette singularité, il était important de comprendre comment le massacre était arrivé. Le cœur de la recherche

des historiens est l'étude du processus génocidaire, car comprendre la montée des périls, c'est prévenir un génocide.

DDV En quoi le génocide des Arméniens est-il représentatif des autres génocides du siècle ?

Y. T. Dans le cas du génocide des Arméniens, on a cherché le moment de rupture. Ce moment, c'est la fondation du parti Union et Progrès, que l'on appelle aussi Les Jeunes Turcs. Jusqu'à la révolution ottomane de 1908 se prépare, à travers une idéologie qui participe des idéologies européennes d'alors, la prise du pouvoir par un parti politique prônant une idéologie empruntant au nationalisme : le turquisme. C'est une idéologie potentiellement meurtrière. Le turquisme, qui donne, comme son nom l'indique, l'exclusivité aux Turcs, est l'équivalent du racisme biologique chez les nazis et de l'ethnisme pro-Hutus au Rwanda.

A partir de la naissance du Comité Union et Progrès, les événements vont s'enchaîner. Ce parti va arriver au pouvoir en jouant sur la notion de ressentiment et de complot. Il veut sauver son pays en réparant une humiliation commise à son encontre par les partis arméniens, tenus pour responsables du déclin de l'Empire. L'idée de l'existence d'un groupe cible va lentement infiltrer les populations. Ensuite, avec les guerres des Balkans et l'éclatement de la guerre mondiale, les Arméniens sont clairement désignés comme l'ennemi intérieur.

Nous sommes là dans une logique archétypale : après l'idéologie, après le ressentiment, après la création d'un parti totalitaire vient la guerre. Et la guerre, c'est le moment où se redessine la figure de

« Le turquisme est une idéologie potentiellement meurtrière. »

l'ennemi. L'ennemi extérieur que l'on combat aux frontières et l'ennemi intérieur quand les défaites s'accumulent. Ici, il s'agira des Arméniens. Se dessine alors cette logique génocidaire : eux ou nous. Si nous ne les détruisons pas, ce sont eux qui vont nous détruire. Le pays noyé dans la guerre, la décision est prise d'exterminer les Arméniens. L'Etat a organisé les moyens de cette extermination via le ministère de la Guerre, de la Justice, la formation de bandes de tueurs, et la mise en place de responsables ayant tout pouvoir sur les administrations civiles et militaires pour orchestrer l'extermination dans chaque province.

DDV L'extermination est menée avec les moyens de l'époque, on n'en est pas encore à la version industrielle du génocide ?

Y. T. On est fixé sur la destruction industrielle des personnes, mais le problème est ailleurs, il s'agit de faisabilité. Le problème des génocidés est simple : quelle est la meilleure manière de tuer les gens dans une situation donnée. La déportation va être la méthode centrale de la destruction dans le reste de l'Empire. Les hommes sont tous tués immédiatement, tandis que les femmes, les enfants et les vieillards vont partir dans des convois vers Alep. Le principe est qu'un maximum d'individus meure en route. On va également les faire tuer par les bouchers de l'organisation spéciale, mais aussi par les populations locales ou des bandes kurdes.

Les 800 000 personnes arrivées à Alep sont dirigées vers Der Zor (*lire p. 28*). Les 200 000 qui ont survécu jusque-là mourront dans le désert syrien ou seront brûlés dans des cavernes.

DDV Est-ce que le crime a été jugé ?

Y. T. A la fin de la Première Guerre mondiale, les gouvernements turcs nouveaux ont un objectif : se présenter à la conférence de la paix de Paris, en 1919, comme non-responsables des crimes des Jeunes Turcs, afin d'obtenir les conditions de paix les plus favorables.

Un grand procès sera organisé à Constantinople. On y a jugé certains coupables encore sur place, on a aussi établi la vérité des faits. Les prévenus sont jugés selon les lois ottomanes préexistantes. Le droit pénal international n'existe pas encore.

DDV Le génocide des Arméniens est archétypal aussi au niveau de la construction de la mémoire ?

V. T. La mémoire disparaît complètement. Les Allemands ont exterminé les juifs de manière presque totale, mais ils ont été battus. Les Jeunes Turcs ont perdu la guerre, mais vont reconstituer leur pouvoir par le kémalisme qui est une variante de leur idéologie. La création de la République de Turquie va effacer totalement l'événement de l'histoire. Pour moi, ce génocide est réussi. Le négationnisme d'Etat est un élément essentiel du génocide des Arméniens. Il faut attendre le cinquantenaire, en 1965, et qu'un autre génocide soit passé par là pour que les dirigeants arméniens prennent conscience que leur peuple a été victime d'un génocide.

DDV Cela signifie que, quand le processus génocidaire se met en marche une seconde fois au xx^e siècle, personne n'en appelle à se souvenir du génocide des Arméniens ?

Y. T. Des travaux ont été menés en Allemagne pour montrer comment les nazis, eux, ont

récupéré l'événement. Les Arméniens étaient, à leurs yeux, les juifs du Moyen Orient, comme plus tard les Tutsis seront les juifs de l'Afrique. Pour les bourreaux, il y avait eu une première destruction, une seconde était possible.

REPÈRES

100 000...

Lors des déportations, de nombreux viols et des enlèvements d'enfants sont perpétrés. Les chercheurs comme Yves Ternon avancent le chiffre de 100 000 personnes qui vont ainsi être islamisées dans des foyers turcs ou kurdes. Aujourd'hui, un million de Turcs ont des ancêtres arméniens.

DDV Toute réparation est également restée impossible ?

Y. T. Dans le cas d'un génocide, la spoliation est totale. Les Arméniens ont été totalement dépourvus : de leurs biens et de leur vie. Aujourd'hui, comment demander réparation à un Etat qui nie l'événement ? Les secrétaires responsables de l'Organisation spéciale sont les principaux fondateurs de la République de Turquie. Ce n'est pas facile à gérer pour un pays qui se veut neuf et pur !

Et, pire encore, il y a aujourd'hui un retour de l'Histoire avec les persécutions menées par Daesh contre les principaux sauveurs des Arméniens, les Yézidis. A Der Zor, Daesh a profané les lieux de mémoire arméniens, équivalents d'Auschwitz... avec une très possible complicité de la Turquie.

Propos recueillis par Delphine Auffret

LA BAGAGERIE

Magasins Parisiens

11, rue du faubourg St-Honoré - 75008 PARIS	Tél. 01 47 42 79 13
12, rue Tronchet - 75008 PARIS	Tél. 01 42 65 03 40
41, rue du Four - 75006 PARIS	Tél. 01 45 48 85 88
74, rue de Passy - 75016 PARIS	Tél. 01 45 27 14 49
Tour Montparnasse - 75015 PARIS	Tél. 01 45 38 65 53
Parly 2 - 78150 LE CHESNAY	Tél. 01 39 54 37 99

Siège Social :